



La majoration « MAU » en visite

Contexte

Afin de valoriser **les actes réalisés de façon unique** à l'occasion d'une séance de soins au cabinet de l'infirmier ou au domicile de patient, notamment les injections intramusculaires et sous cutanées, les prélèvements par ponction intraveineuse, les infirmières et infirmiers libéraux sont autorisés à facturer les actes de majoration cotés « MAU » (Majoration pour acte unique).

Cette mesure prend effet le 27 Mai 2012.

La facturation en pratique

L'acte « MAU » est facturé avec 1 AMI 1,00 ou 1 AMI 1,50 réalisé de façon unique. Cet acte ne peut pas être facturé seul.

Cette majoration n'est pas cumulable avec :

- la vaccination antigrippale et son supplément du Titre XVI – chapitre I article 1
- la majoration de coordination infirmière (MCI)

La facturation en visite

Les terminaux Baladeur Santé VITAL'ACT et VITAL'ACT-3S qui permettent aux infirmiers libéraux de créer leur FSE au domicile de leur patient intègrent cet acte dans la version 2.25.

Cependant, lorsque des indemnités de déplacement sont facturées, il est impératif de coter l'acte « MAU » en dernière position, c'est-à-dire dans cet ordre : **AMI + IFA + MAU**.

Le non-respect de cette recommandation peut entraîner des rejets des FSE par l'assurance maladie.

Le CNDA (Centre National de Dépôt et d'Agrément) confirme cette consigne.

ATTENTION : Il n'est pas possible d'inclure cet acte MAU dans les actes pré-enregistrés via la fonction « Mes Actes », en effet cela pourrait entraîner des rejets de FSE par l'assurance maladie.

Les équipes d'Ingenico Healthcare/e-ID travaillent dès aujourd'hui à l'élaboration d'un correctif. En attendant, nous recommandons d'effectuer la cotation de l'acte MAU uniquement en visite selon les dispositions précisées ci-dessus.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce désagrément et soyez assuré que nous faisons tout notre possible pour vous mettre à disposition rapidement la version corrective.

Ce document est Copyright © 2012 du Groupe Ingenico.

INGENICO conserve la pleine propriété des droits d'auteur, les droits et la protection de tous les appareils ou logiciels mentionnés dans le présent document.

Toutes les marques de commerce déposées et utilisées dans le présent document restent la propriété de leurs propriétaires légitimes.

GENERATION TRIFENTE, PRIUM, VITAL'ACT, Baladeur Santé, Le Baladeur sont des marques déposées d'Ingenico.

Copyright © 2012 Ingenico

Tous droits réservés

Ingenico Healthcare/e-ID • « River Seine » • 25, quai Gallieni • 92158 Suresnes cedex • France

Tél. 33(0)1 46 25 80 80 - Fax 33 (0)1 46 25 80 30 – www.xiring.com